

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **MAX FIVE**
- **Code du produit:** 1540
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégrippant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:** PLUHO  
Espace Vinci - 24, 28 av. Graham Bell - Immeuble Le Monet 10A  
77600 BUSSY ST GEORGES  
Tél : 01 60 17 02 80  
Fax : 01 60 17 02 81  
Courriel : fds@aexalt.net
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Attention! Récipient sous pression.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

- **Mention d'avertissement**

Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger** H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
  - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
  - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

#### Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics. ☒ Xn R65 R66 ☠ Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas, H281	2,5-10%
CAS: 8052-41-3 EINECS: 232-489-3	Stoddard solvent ☒ Xn R65; ☒ Xi R36/38; ☠ N R51/53 R10 ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤ 1%

- **Indications complémentaires:** Note P  
Contient moins de 0,1% de benzène.  
Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 2)

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.  
Hydrocarbures.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 3)

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Respecter les limites d'émission.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (p ar exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.**

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m <sup>3</sup>
VME	Valeur à long terme: 1000 mg/m <sup>3</sup> Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

**124-38-9 dioxyde de carbone**

VME	Valeur à long terme: 9000 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
-----	--

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 4)

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

#### · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

#### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

#### · Protection des yeux:

Lunettes de protection

#### · Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Ambré

#### · Odeur:

Pin

#### · Changement d'état

Point d'ébullition:

175 °C

#### · Point d'éclair:

64 °C (NF EN 22719)

#### · Température d'inflammation:

>230 °C

#### · Limites d'explosion:

Inférieure:

0,6 Vol %

Supérieure:

7,0 Vol %

#### · Pression de vapeur à 20 °C:

0,4 hPa

#### · Densité à 25 °C:

0,830 g/cm<sup>3</sup>

#### · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 5)

**9.2 Autres informations** Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
Ne pas exposer à une température >50 °C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Température > 50 °C.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.**

Oral	LD50.	>5000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5 000 mg/m <sup>3</sup> (Rat) (OCDE 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **des yeux:** Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Inhalation : En cas d'inhalation massive de vapeurs concentrées, apparition d'états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

**64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.**

EL 50 (48H)	> 1000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
EbL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 6)

ErL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LL50 (96h)	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d) 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h) 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
  - **ADR, IMDG, IATA** UN1950
  - **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
  - **ADR** UN1950 AÉROSOLS
  - **IMDG** AEROSOLS
  - **IATA** AEROSOLS, inflammable
  - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
  - **ADR**
- 

- **Classe** 2 5F Gaz.
  - **Étiquette** 2.1

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 7)

· <b>IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	2.1
· <b>Label</b>	2.1
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Pollutant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
· <b>Indice Kemler:</b>	Attention: Gaz.
· <b>No EMS:</b>	- F-D,S-U
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	
	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 36 des maladies professionnelles :	" Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"
Tableau 84 des maladies professionnelles :	" Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
--

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- **Phrases importantes :**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2014

Numéro de version 19

Révision: 27.03.2014

**Nom du produit: Max Five**

(suite de la page 8)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR